postes comme ceux indiqués plus

Assistante administrative / Assistant

Adjointe administrative / Adjoint

Responsable des routes (transport)

Généraliste en ressources humaines

Gestionnaire, finances / comptabilité

Gestionnaire / Approvisionnement

Superviseure / Superviseur des transport

administratif

Comptable

Coordination

Directions

DGR / Direction générale

bas, en ordre alphabétique

Évaluation des postes et création des échelles salariales

Depuis la publication du rapport « Relever la barre » (2018), un travail important a été effectué pour élaborer une approche **cohérente** et **uniforme** à la rémunération de tout poste non syndiqué dans la province qui serait en **conformité** avec les objectifs du système <u>éducatif de la Nouvelle-Écosse</u>. Il importait de créer un nouveau cadre de rémunération à la lumière des principes suivants.



Relativité

Égalité

Équité

Salaires concurrentiels

Avancement professionnel

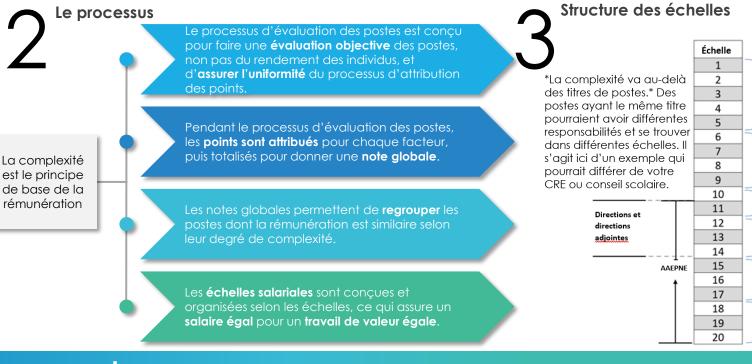
Relations hiérarchiques

Assurer la conformité des salaires de postes non syndiqués dans toutes les entités du système éducatif exige une compréhension de tous les postes et de leurs responsabilités. Pour ce faire, tous les postes (dont les directions et les directions adjointes) ont été évalués selon la méthode Hay.

Les descriptions des postes et les informations fournies par les ressources humaines et les gestionnaires de chaque région/du CSAP constituent le point de départ pour comprendre chaque poste. Des informations supplémentaires ont été recueillies et les détails validés au cours des entrevues de suivi.

La méthode Hay repose sur quatre facteurs pour l'évaluation des postes:

Connaissances	Résolution de problèmes
Responsabilisation	Conditions de travail



AOUT

Transition vers le nouveau cadre **Première paie** intégrant les changements